



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	10	0

**OBJET : 01-10 - CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE - REHABILITATION  
DU FOYER LOGEMENT RUE PASTEUR  
ET SON EXTENSION AVENUE  
MIRABEAU - CONDUITE D'OPERATION  
POUR LE COMPTE DU CCAS -  
CONVENTION - AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

**977/12**

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le **30/03/12**  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le **03 AVR. 2012**

Pour le Maire,  
Par délégation du Maire,  
Ministre chargé des Affaires européennes,  
L'attaché Principal,

**Anthony CLAVERIE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

**VILLE D'ANTIBES**

**EXTRAIT**

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

**SEANCE du vendredi 23 mars 2012**

Le vendredi 23 mars 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/03/2012, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOUI, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

### Procurations

M. Alain BIGNONNEAU à M. Serge AMAR  
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA  
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI  
Mme Marina LONVIS à Mme Jacqueline BOUFFIER  
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN  
M. Matthieu GILLI à M. Jean-Pierre GONZALEZ  
M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

### Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOUI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) :

Depuis de nombreuses années, le Centre Communal d'Action Sociale d'Antibes Juan-les-Pins lutte contre l'isolement des personnes âgées autonomes de la Commune en logeant trente d'entre elles au Foyer logement et en leur proposant, ainsi qu'à un nombre important de retraités vivant à domicile, via le service animation et ses six foyers-club, de participer à de multiples ateliers et activités.

Néanmoins, compte tenu du manque de places disponibles pour certaines activités, le CCAS doit appréhender ses besoins pour permettre d'exploiter au mieux ses différents foyers et notamment prévoir l'intégration dans ce patrimoine d'une extension du foyer logement sis avenue Pasteur accompagné de l'acquisition de surfaces supplémentaires dans un bâtiment contigu prochainement édifié sur l'avenue Mirabeau.

Cette extension, qui sera affectée aux différentes animations et à la restauration, n'a pas pour but d'augmenter le nombre de studios au Foyer Logement mais de réorganiser et redistribuer les parties communes et privatives dudit Foyer et de regrouper les activités des divers ateliers des Foyers Meissonnier et Guillabert dans un lieu unique et adapté.

Cette opération intègre également la rénovation de l'ensemble des appartements et des parties communes afin d'apporter une meilleure qualité de prestation, un plus grand confort de vie pour les résidents et de travail pour le personnel.

Le projet consiste en la réhabilitation du rez-de-chaussée du foyer logement Pasteur et des appartements en étage, de l'extension et de la liaison de ce foyer avec l'immeuble neuf « le Syracuse », ainsi que l'aménagement des locaux rez-de-chaussée et R+1 livrés brut dans cet immeuble.

Le montant prévisionnel de l'opération au terme de l'étude de faisabilité s'élève à 3 781 164 € HT, la part de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux étant de 2 900 970,00 € HT.

N'étant pas doté de services techniques lui permettant d'assurer la réalisation de cet important projet, le CCAS sollicite l'aide des services de la Ville afin de réaliser la conduite d'opération pour son compte.

Elle sera assurée par les services de la Direction Architecture et Bâtiments.

A cet effet, une convention a été établie sur la base d'une part, des articles 3 et 6 de la loi 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée modifiée par l'ordonnance 2004-566 du 17 juin 2004-11-04 et d'autre part, de l'article 166 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Elle fixe notamment les rapports entre le maître de l'ouvrage qu'est le CCAS et le conducteur d'opération représenté par la Ville.

D'une part, le conducteur d'opération apporte une assistance à caractère administratif, financier et technique au maître de l'ouvrage et doit, en accord avec le maître d'ouvrage :

- définir les conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté ;
- préparer le choix du maître d'œuvre et autres missions (contrôle technique, CSPS, etc.) et en gérer les marchés ;
- suivre les avants projets et les soumettre pour accord au maître de l'ouvrage ;
- préparer le choix des entrepreneurs, suivre les travaux correspondants et gérer les marchés de travaux ;
- assister le maître d'ouvrage lors de la réception des travaux.

Commission(s) :

D'autre part, le maître de l'ouvrage doit, sur proposition et assistance du conducteur d'opération :

- signer les marchés et autres documents nécessaires à l'acte de construire ;
- mandater les factures et situations du maître d'œuvre, entreprises et autres intervenants ;
- réunir ses organes décisionnels (Conseil d'Administration, jury, Commission d'Appel d'Offres, etc.).

Par ailleurs, il s'assure du financement de l'opération et effectuera la coordination avec les différentes administrations concernées.

Enfin, la mission de conduite d'opération est effectuée à titre gracieux.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

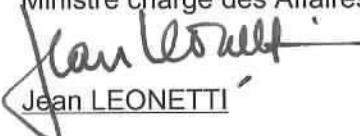
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de conduite d'opération avec le Centre Communal d'Action Sociale d'Antibes Juan Les Pins portant sur la réhabilitation du foyer logement sis Avenue Pasteur et sur la construction sise Avenue Mirabeau, ainsi que tout éventuel avenant qui ne bouleverseraient pas l'économie générale du contrat ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette opération.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,  
Ministre chargé des Affaires européennes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** DCM N.01-10 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - REHABILITATION DU FOYER LOGEMENT RUE PASTEUR ET SON EXTENSION AVENUE MIRABEAU - CONDUITE D'OPERATION POUR LE COMPTE DU CCAS - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE -

**Date de transmission de l'acte :** 03/04/2012

**Date de réception de l'accusé de réception :** 03/04/2012

**Numéro de l'acte :** DCM977-12 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20120323-DCM977-12-DE

**Date de décision :** 23/03/2012

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.6. Autres actes de gestion du domaine privé